



FDP / Dossier : M180118

LS
25/4/2018

Le Médiateur

Monsieur André LABORIE
2 rue de la Forge
31650 SAINT ORENS**CONFIDENTIEL**

Paris, le 12 avril 2018

Monsieur,

Je reviens vers vous dans le cadre du différend qui vous oppose à la banque ING et pour lequel vous m'avez saisie afin de proposer une médiation.

Ayant acquis un portefeuille de valeurs mobilières en 1989 auprès de la société BENTEJAC FINANCE, vous vous enquêrez de ce qu'est devenu votre portefeuille depuis cette date. Selon vos recherches, il pourrait avoir été repris par la Banque Bruxelles Lambert, laquelle aurait été reprise par ING.

J'ai interrogé ING, 40 avenue des Terroirs de France, 75616 Paris cedex 12, pour savoir s'il acceptait d'entrer en médiation sur ce litige.

Cette banque vient de m'indiquer qu'elle ne vient pas aux droits de Banque Bruxelles Lambert et qu'elle ne souhaite pas entrer en médiation, comme elle en a le droit.

La médiation repose sur une démarche volontaire des deux parties. La banque ne souhaitant pas donner suite à votre demande de médiation, je suis contrainte de mettre fin à ma mission et procède ainsi à la clôture de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marielle COHEN-BRANCHE
Le Médiateur

Copie ING